

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
SOLOGNE BOURBONNAISE**

Siège Administratif :

12, rue Jean de Lingendes

B.P. 5

03290 Dompierre sur Besbre

Tél 04 70 48 10 90

Fax 04 70 48 10 99

Mél : contact@sivom-sologne.com

Site : www.sivomsolognebourbonnaise.fr



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**DECRET N° 2007-675 DU 2 MAI 2007
DECRET N° 2012-97 DU 27 JANVIER 2012
ARRETE DU 2 DECEMBRE 2013**

EXERCICE 2021

SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2021

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

B - Les ressources

- B1 - Localisation des captages
- B2 - Les autres points d'alimentation
- B3 - Volumes produits
- B4 - Volumes achetés en gros

C - Le nombre d'abonnements

D - Les volumes consommés

E - La distribution d'eau potable

- E1 - Le réseau
- E2 - Les compteurs
- E3 - Les réservoirs

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

- A1 - Le type de tarification
- A2 - Les modalités de facturation
- A3 - Les catégories de tarifs
- A4 - Les modalités d'évolution du tarif
- A5 - Les autres prestations

B - La facture d'eau

- B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau
- B2 - Exemple de facture d'eau 2021
- B3 - Exemple de facture d'eau 2022

C - Les recettes du service

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

A2 - Les données relatives à la qualité

B - Connaissance et gestion patrimoniale

C - Le rendement du réseau

D - Indice linéaire des pertes en réseau

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

F - La protection de la ressource

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2021

B - Etat de la dette 2021

C - Les projets et les travaux pour l'année 2021

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette 2021

Annexe 2 : Quelques chiffres de l'activité 2021

NOTE DE PRESENTATION

Le SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE est chargé de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable desservant 35 communes.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui a complété le décret de 1995 en refondant les caractéristiques et les indicateurs à renseigner sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est tenu compte dans le présent rapport :

- du décret du 27 janvier 2012 qui impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007, soit supérieur à un rendement cible,
- de l'arrêté du 2 décembre 2013 qui modifie « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

Les communes composant le territoire du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise sont les suivantes :

- Beaulon
- Bessay sur Allier
- Chapeau
- La Chapelle aux Chasses
- Chassenard
- Chevagnes
- Chézy
- Cossaye (58)
- Coulanges
- Diou
- Dompierre sur Besbre
- La Ferté Hauterive
- Gannay sur Loire
- Garnat sur Engièvre
- Gouise
- Lamenay sur Loire (58)
- Lucenay les Aix (58)
- Lusigny
- Mercy
- Molinet
- Monétay sur Loire
- Montbeugny
- Neuilly le Réal
- Paray le Frésil
- Pierrefitte sur Loire
- Le Pin
- Saint Gérard de Vaux
- Saint Léger sur Vouzance
- Saint Martin des Lais
- Saint Pourçain sur Besbre
- Saligny sur Roudon
- Thiel sur Acolin
- Toulon sur Allier
- Vaumas
- Yzeure (en partie)

Ces 35 communes représentent une population de 25485 habitants (recensement 2020).

B - Les ressources

B1 - Localisation des captages

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement en nappes alluviales énumérés ci-après :

Captage de Champbonnet à Dompierre sur Besbre (nappe de la Besbre)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 7 m

Station du Pont de Chatel à La Ferté Hauterive (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9,60 m

Station de l'Hirondelle à Toulon sur Allier (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 4 m profondeur 9 m

Station des Monins à Coulanges (nappe de la Loire)

- trois puits à barbacanes diamètre 1 m profondeur 6 m
- un puits à drains rayonnants diamètre 2,50 m profondeur 7 m

Station de Port Saint-Aubin à Dompierre sur Besbre (nappe de la Loire)

- un puits à drains rayonnants diamètre 3 m profondeur 11,60 m
- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9 m
- un forage diamètre 800 mm profondeur 10 m

Station des Terriens à Gannay sur Loire (nappe de la Loire)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 11 m

Station de Tarin à Laménay sur Loire (nappe de la Loire)

- deux forages de diamètre 800 mm profondeur 13 m

B2 - Les autres points d'alimentation

Des achats d'eau en gros sont réalisés auprès de collectivités voisines pour sécuriser l'alimentation en eau potable, compléter la production ou alimenter des habitations isolées.

Les collectivités distributrices et les points d'achats d'eau sont les suivants :

- SIVOM Rive Gauche Allier ; au lieu-dit « Pont de Châtel » à la limite des communes de Châtel de Neuvre et La Ferté Hauterive pour sécuriser le puits de Pont de Châtel et permettre une dilution en cas de fortes concentrations de nitrates dans ce puits,
- SIVOM du Val d'Allier ; au lieu-dit « le Carcan » sur la commune de Montoldre pour alimenter en partie Gouise et Saint Gérard de Vaux,
- Ville d'Yzeure ; au lieu-dit « le Petit Godet » sur la commune d'Yzeure pour alimenter en partie Toulon sur Allier et faire un apport à la station élévatoire de l'Hirondelle,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Dézards » sur la commune de Chatelperron pour alimenter le secteur des Jeandurets à Vaumas,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Gallands » sur la commune de Saint Didier en Donjon pour alimenter le secteur de Raquetière à Monétay sur Loire,
- SIAEP Rive Droite Allier ; au lieu-dit « la Limite » sur la commune de Saint Ennemond pour alimenter la ferme des Senaults à Lucenay les Aix,
- SIAEPA Sologne Bourbonnaise (58) ; au lieu-dit « les Rémonts » sur la commune de Toury-Lurcy (58) pour alimenter les fermes des Coquats et de Villa Banville à Lucenay les Aix.

B3 - Volumes produits

Les volumes d'eau produits par chaque station au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Station de Picuze	391 873 m3
station du Pont de Chatel	205 249 m3
station de l'Hirondelle	149 223 m3
station des Monins	547 690 m3
station de Port Saint Aubin	290 857 m3
station des Terriens	21 286 m3
station de Laménay	251 674 m3
Total	1 857 852 m3

B4 - Volumes achetés en gros

Les volumes d'eau achetés auprès des collectivités citées au paragraphe B2 sont les suivants :

SIVOM Rive Gauche Allier, « Pont de Châtel »	191 991 m3
SIVOM Val d'Allier, « le Carcan »	18 117 m3
Ville d'Yzeure, « le Petit Godet »	36 477 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Dézards »	139 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Gallands »	10 973 m3
SIAEP Rive Droite Allier, « la Limite »	413 m3
SIAEPA Sologne Bourbonnaise, « les Rémonts »	323 m3
Total	258 433 m3

C - Le nombre d'abonnements

Le nombre total d'abonnés est constitué par les ménages, les artisans et commerçants, les industriels, les bâtiments communaux ainsi que les exploitations agricoles et les branchements herbagés. Pour l'année 2021, les abonnés étaient au nombre de 16 384 répartis comme suit :

Beaulon	1054
Bessay	752
Chapeau	154
La Chapelle	157
Chassenard	597
Chevagnes	410
Chézy	138
Cossaye	569
Coulanges	225
Diou	850
Dompierre	2045
La Ferté	169
Gannay	329
Garnat	428
Gouise	141
Laménay	62
Lucenay	748
Lusigny	923

Mercy	217
Molinet	661
Monétay	260
Montbeugny	385
Neuilly	850
Paray	284
Pierrefitte	351
Le Pin	296
Saint Gérard	301
Saint Léger	213
Saint Martin	93
Saint Pourçain	283
Saligny	533
Thiel	696
Toulon	681
Vaumas	389
Yzeure	114
Divers	25

D - Les volumes consommés

Communes	Volumes consommés en 2021	Volumes consommés en 2020	Evolution 2021/2020 en pourcentage
Beaulon	76 223	74 497	2,32
Bessay	63 443	59 578	6,49
Chapeau	22 400	23 784	-5,82
La Chapelle	17 534	19 393	-9,59
Chassenard	48 313	59 413	-18,68
Chevagnes	38 718	46 968	-17,57
Chézy	29 520	31 662	-6,77
Cossaye	50 479	47 786	5,64
Coulanges	20 533	22 311	-7,97
Diou	58 927	69 135	-14,77
Dompierre	153 795	156 023	-1,43
La Ferté	13 146	13 409	-1,96
Gannay	29 473	29 813	-1,14
Garnat	37 265	39 921	-6,65
Gouise	23 041	22 117	4,18
Lamenay	9 526	9 899	-3,77
Lucenay	59194	63 689	-7,06
Lusigny	94 947	91 157	4,16
Mercy	33 785	35 582	-5,05
Molinet	51 633	60 023	-13,98
Monétay	34 915	36 362	-3,98
Montbeugny	45 088	41 308	9,15
Neuilly	83 083	77 755	6,85
Paray	22 295	24 131	-7,61
Pierrefitte	27 813	27 412	1,46
Le Pin	27 445	34 020	-19,33
St Gérard	32 705	29 002	12,77
St Léger	17 454	22 276	-21,65
St Martin	10 946	13 701	-20,11
St Pourçain	30 729	40 529	-24,18
Saligny	55 928	64 266	-0,13
Thiel	75 388	76 787	-1,82
Toulon	71 203	73 552	-3,19
Vaumas	46 353	51 896	-10,68
Yzeure	17 593	18 982	-7,32
Divers	169 734	122 671	38,37
Total vente domestique	1 700 257	1 730 810	-0,02
Industrie	216 364	126 458	71,10
Total Vente	1 916 931	1 857 268	0,10 %

Commentaire :

La « vente domestique » a légèrement diminué mais semble se maintenir depuis 2012. La consommation « industrielle » (Fonderie PSA) a augmenté de façon importante.

E - La distribution d'eau potable

E1 - Le réseau

Il s'agit du linéaire de réseau de desserte hors branchements.

La longueur totale du réseau d'alimentation en eau potable géré par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est d'environ 1 600 kilomètres.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes (en kilomètres) :

Beaulon	88,9
Bessay	48,3
Chapeau	29
La Chapelle	31,1
Chassenard	35,7
Chevagnes	52
Chézy	33,2
Cossaye	60
Coulanges	39
Diou	46,7
Dompierre	100,1
La Ferté	22,6
Gannay	33,9
Garnat	26,8
Gouise	32,4
Lamenay	10,3
Lucenay	68,9
Lusigny	66,5

Mercy	32,9
Molinet	45,4
Monétay	48,7
Montbeugny	42,2
Neuilly	65,8
Paray	41,4
Pierrefitte	35,5
Le Pin	36,2
Saint Gérard	40
Saint Léger	31,1
Saint Martin	15,7
Saint Pourçain	40,9
Saligny	79,7
Thiel	78,5
Toulon	59,2
Vaumas	58,5
Yzeure	23,4
Total	1600,5

Le réseau est composé de canalisations de différentes natures :

canalisations Pehd (polyéthylène)	153,1 km
canalisations PVC	1048,7 km
canalisations amiante-ciment	76,5 km
canalisations fonte	246,7 km
canalisation PVC multiorienté	75,5 km

E2 - Les compteurs

Chaque branchement alimentant en eau potable une habitation, un local commercial ou artisanal, une industrie, un bâtiment communal, une exploitation agricole ou un herbagé est muni d'un compteur individuel.

Le nombre de compteurs en service correspond au nombre d'abonnés soit 16 384.

Le SIVOM procède chaque année au remplacement d'anciens compteurs pour renouveler ce parc d'instruments de mesure.

Les compteurs sont remplacés à différentes étapes de nos travaux :

- soit après le passage du releveur qui signale les appareils nécessitant un remplacement,
- soit lors de travaux de transformation de branchement par pose d'un regard extérieur à la demande de l'utilisateur,
- soit lors de travaux de renouvellement de conduite avec remise à neuf des branchements individuels,
- soit lors d'interventions demandées par l'utilisateur suite à une fuite ou un robinet de fermeture défectueux.

Les services techniques du SIVOM ont également entrepris un renouvellement systématique d'anciens compteurs.

Au cours de l'année 2021, nous avons procédé au remplacement de 780 compteurs.

E3 - Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de la distribution et apportent une sécurité d'approvisionnement du fait des volumes stockés en cas de fortes consommations, d'utilisation des appareils de protection contre l'incendie ou de pannes au niveau des stations de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires du fournisseur d'électricité.

Les réservoirs du SIVOM sont les suivants :

Communes	Lieu-dit	Type de réservoir	Capacité
Bessay	Les Gaizes	Semi-enterré	500 m3
La Chapelle	L'Aumince	Surélevé	500 m3
Chézy	Le Mont	Surélevé	600 m3
Cossaye	Vesvre	Surélevé	500 m3
Dompierre	Le Méage	Surélevé	600 m3
Dompierre	Les Berlus	Semi-enterré	300 m3
Monétay	Les Charmes	Surélevé	1000 m3
Monétay	Les Charmes	Semi-enterré	1000 m3
Neuilly	La Pépie	Surélevé	300 m3
Le Pin	Les Bringuets	Surélevé	300 m3
Saint Léger	Les Jayaux	Semi-enterré	400 m3
Thiel	Les Loges	Surélevé	300 m3
Toulon	La Croix Blanche	Surélevé	750 m3
Vaumas	Montrousset	Semi-enterré	300 m3
Vaumas	Champfeu	Semi-enterré	200 m3
Total		15 réservoirs	7550 m3

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

A1 - Le type de tarification

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pratique la tarification de type "binôme" qui comprend une partie fixe et une partie proportionnelle.

La partie fixe est représentée par l'abonnement. Quant à la partie proportionnelle, elle est fonction du volume d'eau consommé.

La facturation est annuelle.

A2 - Les modalités de facturation

La collectivité ne distingue pas plusieurs catégories d'abonnés. Les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau sont identiques pour l'ensemble des usagers.

A3 - Les modalités d'évolution du tarif

Le tarif est révisé chaque année. Cette révision fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical prise lors du vote du budget de l'année « n » qui est applicable au 1^{er} janvier de l'année « n+1 ».

- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2020 date de la réunion du Comité Syndical du 18 février 2020.
- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2021 date de la réunion du Comité Syndical du 11 février 2021.

A4 - Les autres prestations

Les tarifs concernant les travaux ou prestations offerts aux abonnés (construction de branchement, ouverture, etc...) ont été fixés par délibération du 23 novembre 2021 et sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022.

B - La facture d'eau

B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Le prix unitaire du mètre cube d'eau et le prix de l'abonnement annuel ont été augmentés de 1,0 % par rapport à l'année 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs sont les suivants :

abonnement annuel	64,90 € H.T.
le m3	1,47 € H.T.

Il faut noter que les redevances prélèvement et soutien d'étiage sont désormais comprises dans le prix du mètre cube d'eau consommée.

Les diverses taxes et redevances perçues pour le compte de tiers sont les suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Redevance SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) :

Taux appliqué : 0,13 € le m3

Cette redevance, perçue auprès des abonnés, est reversée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable des différents SIVOM du département en vue de leur sécurisation.

Le SIVOM a ainsi pu bénéficier des travaux :

- de sécurisation avec la liaison réalisée entre La Chapelle-aux-Chasses et Chevagnes ainsi que Chevagnes et Lusigny,
- de renforcement et de sécurisation avec une liaison réalisée sur la commune de Gannay-sur-Loire entre la station élévatoire des Terriens et le château d'eau de l'Aumince.

- Redevance lutte contre la pollution :

Taux appliqué : 0,23 € H.T. le m3

L'application et le taux de cette redevance sont notifiés par l'Agence de l'Eau. Le distributeur (SIVOM) la perçoit auprès des abonnés et la reverse ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est assujetti à la T.V.A.

La T.V.A s'applique au taux de 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et l'ensemble des taxes et redevances.

B2 - Exemple de facture d'eau 2021

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2021.

FACTURE EAU Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,46	175,20	5,5
Abonnement	1	64,25	64,25	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	282,65	15,55	298,20

NET A PAYER	298,20 €
------------------------	-----------------

B3 - Exemple de facture d'eau 2022

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2022.

FACTURE EAU
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,47	176,40	5,5
Abonnement	1	64,90	64,90	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,150	18,00	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	286,90	15,78	302,68

NET A PAYER	302,68 €
------------------------	-----------------

C - Les recettes du service

Le tableau suivant présente les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, aux travaux réalisés en régie pour le compte des usagers ou des communes ainsi qu'aux prestations accessoires pour le compte de tiers.

	Compte administratif 2021	% par rapport au total des recettes	Pour information Cpte admin. 2020	Evolution de 2021 / 2020
Vente d'eau aux abonnés	3 733 310	97,03%	3 624 313	+3,00%
Travaux, Branchements	90 433	2,35%	100 453	-9,97%
Prestations diverses	23 830	0,62%	19 399	+22,84%
Total	3 847 573	100,00%	3 744 165	+2,76%

Montants en € H.T.

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

Le contrôle sanitaire de l'A.R.S. :

Le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est établi par l'Agence Régionale de Santé en application de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Ce programme de contrôle sanitaire prévoit 3 types de points de prélèvements :

- au niveau des ressources avant traitement (dans les puits),
- au niveau des points de mise en distribution après traitement (au départ des stations de pompage),
- sur les réseaux de distribution (aux robinets normalement utilisés pour la consommation chez les usagers).

Les contrôles, prélèvements et analyses ont été réalisés en 2020 par le laboratoire d'analyses Carso dans le département de l'Allier et de la Nièvre.

Le suivi du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :

Le B.D.Q.E. - service du Conseil Départemental de l'Allier - assure pour le compte du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise plusieurs suivis pour le contrôle de la nappe de chaque champ captant et de l'eau mise en distribution.

Ce programme de contrôle complémentaire est le suivant :

- prélèvements et analyses de l'eau des piézomètres installés près des puits et forages dans le cadre du programme « Captages Prioritaires » ; les paramètres principaux suivis sont la teneur en nitrates et la présence de produits phytosanitaires,
- suivi renforcé des teneurs en nitrates et d'autres paramètres à la sortie des stations de pompage avant mise en distribution,
- surveillance d'une boire avec analyses de différents paramètres près du captage de l'Hirondelle.

L'Autocontrôle :

Ce suivi est assuré par les techniciens du SIVOM sur l'ensemble des stations de pompage avec analyses sur le terrain de différents paramètres tels que la concentration en chlore, la température, le PH, la conductivité, la teneur en nitrates, l'équilibre calco-carbonique.

A2 - Les données relatives à la qualité

Les résultats du programme de contrôle sanitaire de l'A.R.S. de l'Allier et de la Nièvre ne sont consultables le site : www.eapotable.sante.gouv.fr qui renseigne de la qualité de l'eau du robinet par commune.

Les résultats des suivis du B.D.Q.E. et l'autocontrôle réalisé par notre service ne sont pas annexés mais sont consultables au SIVOM ou communicables sur demande.

B - Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Des points sont attribués à chaque paramètre suivant les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les Services Techniques du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise ont une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable dont ils assurent la gestion. Le SIVOM possède un système d'information géographique (S.I.G.).

Partie A > Plan des réseaux :

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure (noté sur 10 points) :

Commentaire : le S.I.G. répond parfaitement à ce critère.

✘ Attribution des 10 points

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (noté sur 5 points)

Commentaire : L'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable est reporté et tenu à jour régulièrement dès constatation de l'achèvement des travaux réalisés sur ce réseau.

✘ Attribution des 5 points

Partie B > Inventaire des réseaux :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable avec mise à jour réalisée au moins chaque année (noté sur 10 points)

Commentaire : cet inventaire est disponible par simple requête sur le S.I.G.

✘ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces informations sont disponibles à 100%

✘ Attribution des 5 points

- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (noté sur 10 points)

Commentaire : les dates de pose des canalisations sont portées sur le S.I.G.

✘ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90% ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates et les périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces critères de dates ou de période de pose ne sont actuellement pas remplis sur une partie du réseau des communes de la Nièvre et de Toulon-sur-Allier, soit 15 kms / 1600 kms soit 0,93%

✘ Attribution des 5 points

Partie C > Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes, ventouses, purges, poteaux d'incendie (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✘ Attribution des 10 points

- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages (noté sur 10 points)

Commentaire : condition non remplie

- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✘ Attribution des 10 points

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions (10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✘ Attribution des 10 points

- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)
** Attribution des 5 points*

Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau non renseignés :

- Document identifiant des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur 3 ans (10 points)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (5 points)

Le total de l'indice attribué pour la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **80 points sur un maximum possible de 120 points**. Le niveau réglementaire minimal de connaissance patrimoniale est de 40 points.

C - Le rendement du réseau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)

- **Le rendement cible :**

L'article D213-48-14-1 du Code de l'Environnement - créé par le décret du 27 janvier 2012 - impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 soit supérieur - en moyenne sur 3 ans en cas de variations importantes - à un rendement cible défini ainsi :

$$\text{Rendement cible (en \%)} = 65 + 0,2 \text{ ILC (en m}^3\text{/km/jour)}$$

ILC : Indice Linéaire de Consommation

$$\text{ILC} = \text{volume consommé} / (\text{linéaire du réseau de distribution d'eau} * 365)$$

Volume consommé ou vendu (voir § ID) = **1 916 931 m³**

Linéaire du réseau de distribution (voir § IE1) = **1600,5 km**

$$\text{Rendement cible} = 65 + 0,2 * [1\ 916\ 931 / (1\ 600,5 * 365)] = \mathbf{65,65 \%}$$

- **Le rendement de notre réseau :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le réseau étant totalement interconnecté, le volume produit est celui de l'ensemble des stations de pompage. Le volume consommé celui de l'ensemble des usagers du SIVOM.

Pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production.

Cependant, cette correspondance est impossible vu nos périodes de relèves des compteurs des usagers.

Exemples au cours de l'année 2021 :

- les compteurs de la commune de Beaulon, relevés au mois de février, nous donnent la consommation de ces usagers de février 2020 à février 2021,
- les compteurs de la commune de Lucenay les Aix, relevés au mois de novembre, nous donnent la consommation de ces usagers de novembre 2020 à novembre 2021.

Ces décalages font que la période de référence du volume produit (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021) est totalement différente de la période de consommation de Beaulon, mais approchante de la période de Lucenay les Aix.

A cet effet, l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement établit un rendement moyen sur 3 ans qui sera calculé ci-après.

Un rendement sur 10 ans, qui donnera une idée plus exacte du rendement du réseau du SIVOM, sera également calculé.

Calcul du rendement annuel :

Volume d'eau produit	1 857 852
Volume d'eau acheté en gros	258 433
Total en m3	2 116 285
Volume d'eau consommé	1 916 931

Rendement du réseau en 2021 :

Consommation / Production = 1 916 931 / 2 116 285 = 0,9057

Soit : **Rendement du réseau : 90,58 %**
Perte d'eau : 9,42 %

Calcul du rendement sur 3 ans :

Rendement du réseau en 2019	86,64 %
Rendement du réseau en 2020	85,68 %
Rendement du réseau en 2021	90,58 %
Rendement du réseau sur 3 ans	87,63 %

Calcul du rendement sur 10 ans :

Si l'on effectue la moyenne Consommation / Production des 10 années précédentes, les résultats sont les suivants :

Volume moyen annuel d'eau produit et acheté	2 233 494
Volume moyen annuel d'eau consommé	1 817 332

Rendement du réseau sur 10 ans de 2011 à 2020 :

Consommation / Production = 1 828 900 / 2 215 776 = 0,8136

Soit : Rendement du réseau : 82,54 %

Perte d'eau : 18,46 %

Pour information, la valeur actualisée du rendement au niveau du territoire national publié par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement pour 2020 est de 80 %, chiffre stable depuis 2012.

D - Indice linéaire des pertes en réseau

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau. L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire des branchements).

Le calcul est le suivant :

Indice = (volume mis en distribution - volume consommé) / longueur du réseau / 365

Indice = (2 116 292 - 1 857 852) / 1 600 / 365

Indice linéaire des pertes en réseau = 0,442 m³ / km / jour

Commentaire : les paramètres entrant en compte pour le calcul de cet indice ne sont pas relevés sur la même période - voir explication dans paragraphe « rendement du réseau ».

Il est donc sujet à variation d'une année sur l'autre.

Cet indice actualisé est de 4,2 m³/km/jour au niveau du territoire national en 2019.

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte au 31 décembre de l'année du rapport.

Les branchements ne sont pas pris en compte.

Les longueurs de réseau renouvelées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

- 2017 = 9,245 km
- 2018 = 14,2km
- 2019 = 14,6 km
- 2020 = 16,5 km
- 2021 = 16,2 km

La longueur moyenne renouvelée est de 14,4 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 14,400/1600 soit 0,9 %.

Pour information, la dernière valeur communiquée par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement indique un taux national de 0,61 % en 2020.

F - La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer (en pourcentage) le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

Cet indicateur est calculé par l'A.R.S. et figure sur son rapport annexé au présent document.

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2021

Les travaux et acquisitions réalisés en 2021 avec les coûts en € H.T. sont les suivants :

- Station de traitement des Monins pour un montant de 1 897 442 €.
 - Déclenchement de la tranche optionnelle avec la construction de l'usine.

- Station de traitement des Monins pour un montant de 1 897 442 €.

- Programme de travaux AEP 2020 pour un montant de 409 805 €
 - Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Ce programme est dédié partie au chantier de l'autoroute A79. Les dévoiements de réseau de l'autoroute A79 se sont poursuivies pour un montant de 201 439

- Acquisition de matériel industriel pour un montant de 14 216 € :
 - Acquisition d'une pilonneuse pour le compactage
 - Acquisition d'une chaudière à gaz pour les vestiaires du personnel
 - Acquisition de 5 détecteurs de câbles et de canalisations pour l'évitement et le traçage.

- Travaux bâtiment en génie civil pour un montant de 12 120 € :
 - Travaux d'agrandissement pour le stockage des tuyaux et de divers matériels utilisés pour les travaux en régie. Ces travaux faciliteront les livraisons par camion semi-remorque.

- Acquisition de matériel de bureau et informatique pour un montant de 18 655€ :
 - Remplacement d'un ordinateur pour les personnels du service technique.
 - Remplacement d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur mobile, utilisés entre autres, pour les comités syndicaux.
 - Acquisition de 2 vidéoprojecteurs fixes avec écran mural électrique.
 - Acquisition de 2 tablettes PC pour le système SIG (cartographie du réseau AEP)

- Réhabilitation des stations de pompage pour un montant de 14 147€ :
 - Remplacement d'une antenne radio pour la télégestion
 - Acquisition de sondes pour les mesures en continu des paramètres de potabilité de l'eau

- Nettoyage des réservoirs par la société 2PA
 - Acquisition d'appareils hydraulique pour améliorer la desserte en eau et élaborer des sécurisations internes avec modifications de chambres de vannes.
- Acquisition d'outillage industriel pour un montant de 131 606 € :
 - Acquisition d'une pelle à chenilles de 8,5 Tonnes
 - Acquisition d'une fusée pour les travaux sans tranchée
 - Acquisition de 2 compresseurs ATLAS COPCO
 - Acquisition de véhicules pour un montant de 112 011 € :
 - Acquisition d'un RENAULT EXPRESS VAN pour le service assainissement non collectif.
 - Acquisition d'une chargeuse à pneus
 - Acquisition d'un fourgon RENAULT MASTER pour remplacer le véhicule d'un électromécanicien.
 - Travaux électro-mécanique pour un montant de 23 224 €
 - Acquisition boîtier complet de télégestion pour le suivi des stations d'eau potable
 - Acquisition de cartes de communication GPRS pour l'arrêt des lignes RTC et la modernisation de l'architecture du réseau de télégestion.
 - Acquisition d'une pompe d'exhaure immergé pour un puits du champ captant de Port Saint Aubin.
 - Acquisition de compteurs d'eau pour les stations d'eau potable
 - Travaux de renouvellement ou de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable réalisés par les agents du SIVOM pour un montant de 189 259 € :
 - Saint Pourçain-sur-Besbre / Thiel-sur-Acolin : Renouvellement du réseau entre la Loubière et les Bardiaux (DN 140 - 3144 ml)
 - Chapeau / Mercy : Renouvellement du réseau secteur des Alissants, Les blanchons, Lormon (DN 140 - 1950 ml ; DN 110 - 1850 ml ; DN 63 - 500 ml ; DN 50 - 440 ml)

B - Etat de la dette 2021

Voir le tableau de l'annexe 1

C - Les projets et les travaux pour l'année 2022

Les travaux projetés par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise dans le cadre de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Station de traitement des Monins

La fin des travaux de l'usine des Monins est prévue pour le 16 mai 2022.

Prévision budgétaire 2022..... 805 000 €

- Programme de travaux AEP 2020

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Ce programme est dédié en grande partie au chantier de l'autoroute A79. En effet, il existe 30 traversées de canalisations qui passent sous la RCEA actuelle entre les communes de Toulon-sur-Allier et Chassenard. Une dizaine de traversées sont concernées essentiellement entre Toulon-sur-Allier et Thiel-sur-Acolin. Les travaux de dévoiement se termineront à l'été 2022.

Prévision budgétaire 2022..... 140 000 €

- Programme de travaux AEP 2022 en régie

Cette opération consiste à renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable et à refaire les branchements individuels des usagers. Ces travaux sont réalisés par les agents des Services Techniques du SIVOM et une entreprise. Ce renouvellement s'applique en priorité sur d'anciennes canalisations devenues fragiles et occasionnant des ruptures et des coupures d'eau ou également sur des tronçons anciens nécessitant d'être remplacés avant des travaux d'aménagement communaux. Ces opérations de renouvellement sont essentielles pour maintenir la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les travaux programmés cette année pour le sivom sont les suivants :

- Remplacement du réseau AEP au lieu-dit la Baraude à Chevagnes
- Remplacement du réseau AEP au lieu-dit les boudets, les grandes vignes, Les Naconnes à Saint-Gérand-de-Vaux.
- Remplacement du réseau AEP chemin des vignots à Diou.
- Remplacement du réseau AEP route de Pierrefitte à Saligny-sur-Roudon.
- Prévision budgétaire 2022 250 000 €

- Programme de travaux AEP 2022 confié aux entreprises

- Le pont de Besbre à Dompierre va être réhabilité pendant plusieurs mois à partir du mois de septembre. Nous profitons de ces travaux pour remplacer la canalisation qui passe sur un trottoir du pont par une canalisation neuve en forage dirigé.
- Deux forages dirigés seront réalisés à Saint Gérand-de-Vaux dans le cadre des travaux de renouvellement. L'objectif est de passer le déversoir de l'étang du bourg et le ruisseau du moulin de Saint-Gérand-de-vaux.
- Un linéaire de 2500 ml sera renouvelé à la sortie de Montbeugny en direction du rond point du Logiparc dans le cadre de la sécurisation départemental.
- Prévision budgétaire 2022 180 000 €

- Acquisition de véhicules

- Acquisition d'un fourgon version VL
- Acquisition d'un fourgon version PL
- Acquisition d'un véhicule léger
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les petits trajets
- Acquisition d'un camion aspiro-cureur
- Prévision budgétaire 2022 702 988 €

- Programme de sectorisation

Il s'agit d'installer le réseau d'eau des regards équipés de compteurs ou débitmètres pour mieux analyser les flux hydrauliques. Ce qui permettra de détecter des fuites moins évidentes à localiser pour mieux définir les réseaux à remplacer en priorité

- Prévision budgétaire 2022 350 000 €

ANNEXE 1

N° Emprunt	Date	Organisme prêteur	Capital de départ	Capital	Intérêts	Annuité	Capital
00000156874(E154)	01/06/2021	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008</i>	151 151,27	13 736,17	7 481,99	21 218,16	137 415,10
MIS171115(E147)	01/06/2021	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE <i>PROG. TRAVAUX RENOUV. RESEAU 2001</i>	20 318,06	20 318,06	45,32	20 363,38	0,00
00000700966(E157)	01/07/2021	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX 2012</i>	132 156,92	16 694,23	5 418,43	22 112,66	115 462,69
00001330850 (E162)	01/07/2021	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>TRAVAUX AEP 2016</i>	340 785,45	28 446,96	5 793,35	34 240,31	312 338,49
8013056 (E156)	01/07/2021	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>PROG. TRAVAUX AEP 2010</i>	114 445,07	21 431,64	3 765,24	25 196,88	93 013,43
110365602(E160)	31/07/2021	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE <i>STATION PORT ST AUBIN</i>	349 131,85	31 739,26	0,00	31 739,26	317 392,59
00000235617(E155)	01/08/2021	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>CONSTR. STATION LAMENAY 2009</i>	277 534,86	25 862,00	12 045,01	37 907,01	251 672,86
999775596(E151)	01/10/2021	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2006</i>	255 920,03	47 212,01	10 339,17	57 551,18	208 708,02
121826	28/10/2021	BANQUE DES TERRITOIRES <i>CONST. STATION LES MONINS</i>	1 200 000,00	19 201,70	1 646,61	20 848,31	1 180 798,30
00000156643(E153)	01/11/2021	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 (BEI)</i>	133 358,38	14 217,30	6 001,13	20 218,43	119 141,08
4574812(E161)	25/11/2021	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>CONST. STATION PICUZE</i>	634 452,56	35 561,79	15 417,20	50 978,99	598 890,77
TOTAL 2021				247 421,12	67 953,45	342 374,57	

ANNEXE 2

Quelques chiffres de l'activité 2021

Le linéaire des réseaux renouvelés :

Dans le cadre des travaux AEP réalisés par les agents du SIVOM ou les entreprises adjudicataires de marchés publics, de nouvelles conduites ont remplacé d'anciens réseaux, ce qui représente un linéaire de 16 200 mètres.

Au cours de ces travaux, 74 branchements ont été réhabilités. Cela consiste à mettre le compteur dans un regard en limite de propriété ou à laisser le compteur là où il se trouve et à remplacer le tuyau d'alimentation.

Le linéaire des réseaux neufs :

De nouvelles canalisations sont posées essentiellement à la demande des communes pour desservir de nouvelles parcelles. Ces travaux, réalisés par les agents du SIVOM, sont à la charge financière des demandeurs et représentent un linéaire de 1800 mètres.

Les fuites sur le réseau d'eau potable :

Malgré les importants travaux de renouvellement engagés chaque année, le réseau « vieillit » et de nombreuses interventions sont effectuées dès localisation de fuites.

Au cours de l'année passée, les agents du SIVOM ont effectué 54 réparations de canalisations (86 en 2019 et 54 en 2020) dont 12 détériorations accidentelles (26 en 2019 et 16 en 2020) lors de travaux d'entreprises ou de particuliers.

Les branchements neufs :

Réalisés à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités, le SIVOM a procédé à la réalisation de 115 branchements neufs au cours de l'année 2021 (106 en 2019 et 66 en 2020).

Les transformations de branchements :

A la demande des particuliers souhaitant que leurs compteurs soient retirés de leurs habitations, le SIVOM procède à la pose d'un regard compteur en limite de propriété. 70 poses de regards ont été réalisées l'année passée (100 en 2019 et 70 en 2020).

Les suppressions de branchements :

25 suppressions ont été effectuées à la demande d'usagers n'ayant plus l'usage de ces branchements (62 en 2019 et 41 en 2020).

Les interventions sur les branchements :

Le total des interventions sur les branchements individuels s'élève à 780 (1053 en 2019 et 815 en 2020). Sont compris dans ce nombre 780 remplacements de compteurs.

La facturation :

Ce sont 17 588 factures qui ont été éditées au cours de l'année 2020.

Cela comprend :

- 16 358 factures annuelles qui suivent le relevé annuel des compteurs ;
- 290 factures mensuelles des consommateurs industriels pour lesquels un relevé mensuel du compteur est effectué ;
- 1110 factures adressées aux usagers qui quittent leurs logements et pour lesquels un arrêt de compte est établi après relevé du compteur ;
- 89 avis complémentaires.